

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeu**di 18 janvier 2018 à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Claudine AHMED, Patricia LECLERC, Hervé MOITIE, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE, Serge PILLET.

Absents excusés : Sylvie CORBET (pouvoir donné à Gérard VAULTIER)

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/12/2017.

Secrétaire de séance : Patrice GOMERIEL

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier l'ordre des points abordés, afin de débattre du devenir des écoles en premier. Le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

1/ Devenir des écoles

Monsieur le Maire prend la parole et relate les différents événements qui ont eu lieu :

- le **05/12/17** : suite à la proposition de Mme JARRY, inspectrice de l'éducation nationale, concernant la réunification des deux écoles, le conseil municipal a délibéré et à l'unanimité, il m'a autorisé à écrire au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Manche) en ce sens,

- le **22/12/17** (veille des vacances) : Mme JARRY m'a informé par téléphone que le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche a émis un avis favorable à cette unification,

- le **10/01/18** : les parents d'élèves de Le Theil ont organisé une réunion publique. Patrice GOMERIEL et moi-même avons refusé l'invitation, des conseils d'écoles extraordinaires ayant lieu le lendemain, nous préférons dans un premier temps communiquer avec les parents d'élèves lors des conseils d'écoles. Un début de polémique s'en est suivi (article de la Presse de la Manche), et j'espère que tout rentre dans l'ordre au plus vite,

- le **11/01/18** :

* conseil d'école sur Le Theil : le conseil d'école s'est bien passé, nous avons répondu aux questions pour lesquelles nous avons des réponses. Le retour à la semaine des quatre jours a été acté.

* conseil d'école de Gonneville : le début a été perturbé par la venue de parents d'élèves de le Theil. Je tiens à souligner que mise à part une ou deux personnes énervées, les parents d'élèves sont venus manifester leur mécontentement (suite à la décision prise pour l'unification des deux écoles) dans le calme. Le conseil d'école a donc commencé dans la sérénité avec 45 minutes de retard. Le retour à la semaine des quatre jours a également été acté.

Concernant le retour à la semaine des 4 jours, monsieur le Maire souligne que sur l'ex canton de Saint-Pierre-Eglise, 52% des parents ont donné leur avis : plus de 75% d'entre eux ont émis le souhait de revenir à la semaine des 4 jours.

- le **18/01/18**, c'est-à-dire aujourd'hui : les parents d'élèves de Gonneville se réunissaient à 19h00.

Une lettre recommandée émanant des parents d'élèves de Le Theil a été reçue en mairie ce jour. Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier et précise qu'il préfère ce genre de courrier pour ouvrir le dialogue, plutôt qu'une manifestation.

Transport des enfants de l'école de Le Theil vers Gonneville et inversement : une réunion a eu lieu cet après-midi avec des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, cette dernière ayant la compétence des transports scolaires, de la Région (qui aura la délégation de cette compétence dans les jours à venir) et le Conseil Départemental. Ils ont noté les attentes de la commune, des réponses seront apportées sous trois semaines, sachant que :

* le circuit est déjà connu et que le temps de trajet (prise en charge de l'enfant compris) est estimé à environ 15 minutes,

* nous savons d'ores et déjà que le coût des transports restant à la charge de la commune ne dépassera pas les 50% du montant total de la facture,

* concernant les enfants de moins de six ans, il faudra un accompagnateur dans le bus,

* un décalage des horaires entre les deux écoles sera à prévoir,

* dans l'éventualité où il serait nécessaire d'effectuer un transport le midi (nous ne connaissons pas encore le nombre d'enfants concernés), la charge du coût de ce transport sera uniquement supportée par la commune. Il a été demandé au représentant de la Région de nous faire part de la réglementation concernant le transport des enfants dans un minibus conduit par un agent communal.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune n'a pas l'initiative de la décision, et qu'il s'agit simplement d'essayer de minimiser la « casse ». Il ne faut pas perdre de vue que l'idée de l'éducation nationale est de ne faire qu'une seule école sur un même site. Il faut absolument montrer que nous avons la volonté de garder nos deux sites avec les deux cantines et les deux garderies. Il faut être conscient que quelque soit la solution choisie, il y aura une baisse des effectifs à la rentrée prochaine (dans les deux cas, il y aura des parents mécontents). Enfin, il ne faut pas oublier non plus que la solution proposée permet d'accueillir les Toutes Petites Sections et ainsi de garder le potentiel de nos deux écoles.

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12h/35h) est muté à partir du 19 mars prochain. Monsieur le Maire informe alors le Conseil Municipal qu'une demande de suppression dudit poste va être faite auprès du Comité Technique Paritaire. Il demande alors au conseil municipal de l'autoriser à créer un poste d'adjoint administratif territorial pour une durée hebdomadaire de 8h00, afin de nommer un agent actuellement adjoint technique territorial à Gonnevillle-Le Theil. Toutefois, cette nomination ne pouvant intervenir que le 19 mars prochain, (délai de publicité de 2 mois) et sachant que cet agent doit se former pour intégrer ses nouvelles fonctions dès début février, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité, pour effectuer l'entretien de l'école maternelle de Gonnevillle à sa place. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise l'ensemble des dispositions ci-dessus.

3/ Avancement de grades

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le passage en commune nouvelle, le Conseil Municipal n'a pas délibéré pour les quotas d'avancement de grades. Afin de pouvoir procéder à l'étude des droits des agents (l'avancement de grade tient compte de l'ancienneté dans le grade actuel de l'agent et de sa façon de servir) et sachant qu'un avis favorable du Comité Technique Paritaire a été donné, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les quotas d'avancement par grade. Il propose pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, des agents spécialisés des écoles maternelles et des agents techniques de fixer à 100% le quota pour ne pénaliser personne. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les quotas d'avancement tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

4/Travaux de sécurisation du « Hamel Es Ronches »

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 16 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé à la majorité l'avant-projet, a accepté l'estimation détaillée des travaux, a décidé la réalisation des travaux en 2018, a demandé une subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police (aide au financement des travaux d'amélioration de la sécurité routière). Il convient maintenant de délibérer pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR. Pour cela Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'adopter le principe de l'opération de sécurisation du « Hamel Es Roches » au vu :

* du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Subvention amende de police : 23505 euros,

Subvention DETR : 24600 euros,

Autofinancement : 74895 euros,

* de l'échéancier suivant :

Validation du dossier de consultation des entreprises : 6 avril 2018,

Consultation des entreprises : 16 avril 2018,

Notification des marchés : 18 juin 2018,

Ordre de service travaux : 17 septembre 2018,

Réception : 14 décembre 2018,

Décompte Général et Définitif : 18 janvier 2019,

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

- de l'autoriser à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte l'ensemble des dispositions ci-dessus.

5/ Inscription d'un chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOMERIEL qui explique qu'historiquement, il y avait un circuit de randonnée sur chacune des deux communes. Il propose alors qu'un nouveau circuit « circuit du pont de la fonderie » partant de l'église de Le Theil rejoigne l'église de Gonnevillle et inversement. Il s'agit d'un circuit de 12 km pouvant être divisé en trois petits circuits afin de ne pouvoir faire qu'une partie sans revenir sur ses pas. Un tour de table avec la carte du circuit est alors organisé. Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire ce circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise cette inscription.

6/ Décisions prises dans le cadre des délégations

Néant

7/ Commissions communales

CU	C205		Le Theil	Maître Philippe LEFRANCOIS	Vte consorts DELAPLACE
CU	AB34-35-36-39-47	Hamel Es Ronches	Gonneville	Maître Damien CLAVIER	Vente PAYSANT-TOLLEMER6TRIOLO/EUDES
CU	AC40	Jean Mermoz	Gonneville	SCP LANOS/FONTANET	
CU	D642	Le Clos du Theil	Le Theil	Maître Philippe LEFRANCOIS	
DP	A742-719	36 Route de Tourlaville	Le Theil	TOURNAILLE Nicolas	Création velux + porte fenêtre
PC	B659-657-534-704-706	8 Rte du Hameau Cauchon	Gonneville	HERSENT Richard	Extension maison habitation
CUB	D 362	Les Carrières	Gonneville	Maître Frédéric GODEY	Construction maison habitation
CU	A314-315-291	31 Rue de l'Eglise	Le Theil	Maître Emmanuel ROBINE	Vente RUELLO/CHOUIPPE
PC	B190-191	3 Route du hameau Cauchon	Gonneville	EARL LA GAISERIE	Extension d'une stabulation paillée, construction d'une fosse béton de 2800 m3

8/ Questions diverses

- vœux du maire le 19 janvier à 19h00 à la salle communale de Le Theil,
- la commission du personnel s'est réuni le vendredi 12/01 pour statuer sur les propositions de formations des agents. Il a également été question de la demande de mutation de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- les chiffres de la population légale à prendre en compte au 01/01/2018 sont 1574 habitants (à partir du recensement de 2014) contre 1549 habitants en 2011,
- PLUI Gonneville-Le Theil : la Communauté d'Agglomération le Cotentin a voté le PLUI regroupant Cherbourg-en-Cotentin, Bretteville-en-Saire, Digosville, le Mesnil au Val et Gonneville-Le Theil. Sur 36 représentants, 2 élus de Gonneville-Le Theil siègeront au sein de la commission PLUI,
- Téléthon : un reçu de l'argent déposé à l'AFM a été adressé à la mairie,
- Téléphonie : zones blanches : on espère que celles répertoriées sur la commune seront prises en compte,
- planning de la salle polyvalente de Le Theil : une réunion avec les associations est prévue le 27/01 à 11h00,
- une partie de la toiture du petit garage municipal est à refaire,
- la porte du bâtiment où le tracteur est actuellement abrité est à changer,
- salle polyvalente de Le Theil : des ardoises sont cassées,
- logement communal de Le Theil : humidité et fuite d'eau au niveau des menuiseries, une entreprise va être contactée,
- les panneaux d'affichage « libre » à installer sur Le Theil sont en cours : il y en a un de fait, les autres devront attendre le vote du budget,
- chasse dit du bois du Theil : il faut revoir le problème des cailloux stockés en bas de la chasse,
- les bulletins municipaux ont été distribués dans les boîtes aux lettres,
- Galette des aînés : c'était mercredi dernier. Tout était parfait. Merci Bernard LEMAGNEN pour l'organisation,
- Monsieur Patrice LEBUGLE informe le Conseil Municipal qu'il donnera sa démission en tant qu'adjoint de la commune le 1^{er} février prochain, mais qu'il souhaite rester Conseiller Municipal. Il reproche à Monsieur le Maire un manque de communication.

La séance est levée à 21H43

Le secrétaire de séance

Le Maire
Luc DUFOUR